INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

2021-08-04

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'août tenue ce **mercredi 4e jour du mois d'août 2021 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 juin 2021, de la séance ajournée tenue le 9 juin 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 28 juin 2021 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

   5.1 Ressources financières

   5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

   5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour les mois de juin et de juillet 2021 (décision)

   5.1.3 Dépôt du rapport financier de la MRC en date du 30 juin 2021 (2e trimestre) (décision)

   5.1.4 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1er avril au 30 juin 2021 – Autorisation (décision)

   5.1.5 Jetons de présence et frais de déplacement des non-élus – Période du 1er décembre 2020 au 30 juin 2021 – Autorisation (décision)

   5.1.6 Approbation des frais de déplacement – Séance du Comité administratif – Règlement numéro 049-2000 – Période du 1er au 31 décembre 2020 (décision)

   5.1.7 Paiement d'une facture liée aux services professionnels rendus – Deveau Avocats – Autorisation (décision)

5.1.8 Paiement d'une facture liée aux services professionnels rendus – Raymond Chabot Grant Thornton – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Inscription au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec – Autorisation (décision)

5.2.2 Recrutement de main-d'œuvre – Dépôt d'une offre de services – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Réparation d'urgence de la génératrice – Autorisation (décision)

5.3.2 Archives de la MRC de Papineau – Liste des dossiers à détruire conformément au calendrier de conservation – Autorisation (décision)

5.3.3 Achat d'ameublement de bureau – Conseillers aux entreprises et à l'accueil – Programme Accès Entreprise Québec – Autorisation (décision)

5.3.4 Acquisition de carte de dépôts auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 Demande d'extension du dépôt du rôle d'évaluation des Municipalités de Lac-des-Plages, de Namur, de Thurso et de Val-des-Bois (recommandation)

6. <u>Gestion stratégique</u>

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Priorités 2021 du Comité administratif – État de situation (discussions)

6.1.2 Pandémie COVID-19 – État de situation et suivis (information)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 – Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (information)

6.2.2 La Mie du Partage – Demande de financement - Programme « Fonds d'urgence COVID-19 » (décision)

6.2.3 Centraide Outaouais – Demande de financement – Programme « Fonds d'urgence COVID-19 » (décision)

6.2.4 Banque alimentaire de la Petite-Nation – Demande de financement - Programme « Fonds d'urgence COVID-19 » (décision)

6.2.5 Projet de règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (information)

6.2.6 Fondation Lucie et André Chagnon – Acceptation du rôle d'organisme fiduciaire – Désignation des signataires (recommandation)

6.3 Développement économique

6.3.1 Projet « Papineau Numérique » phase 1 – État de situation et suivis (décision)

6.3.2 Appel de projets lié à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) 2021 (recommandation)

6.3.3 Traduction du site web touristique www.petitenationoutaouais.com – Octroi d'un contrat de services à la firme PAR Design – Ratification (décision)

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6.3.4 Lancement d'un appel d'offres pour la mise en place d'une politique de communication (décision)

6.3.5 Fonds de visibilité en Petite Nation – Proposition du Festival Musika - Autorisation (décision)

6.3.6 Rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) – Entente de partenariat avec Emploi-Québec (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Semaine de la prévention des incendies prévue du 3 au 9 octobre 2021 – Autorisation budgétaire (décision)

6.5.2 Validation du contenu du règlement uniformisé en matière de prévention incendie – Demande d'accompagnement d'un aviseur légal – Autorisation (décision)

6.6 Transport

7. Correspondance

7.1 Programme RénoRégion – Société d'habitation du Québec (SHQ) - Somme allouée pour l'année 2021-2022 (information)

8. Diverses demandes d'appui

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d'août à décembre 2021 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 18 août 2021 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2021-08-224

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2021-08-225

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 2 JUIN 2021, DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 9 JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 JUIN 2021

CA-2021-08-226

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 juin 2021, de la séance ajournée tenue le 9 juin 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 28 juin 2021, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 juin 2021, de la séance ajournée tenue le 9 juin 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 28 juin 2021soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. <u>GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE</u>

5.1 <u>Ressources financières</u>

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2021-08-227

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 juillet 2021	115.62 $

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LES MOIS DE JUIN ET DE JUILLET 2021

CA-2021-08-228

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

La liste des chèques et des prélèvements du mois de juin 2021 soit les numéros 23564 à 23615 totalisant un montant de 267 601.63 $, les prélèvements numéros 1606 à 1687 totalisant un montant de 399 648.28 $, ainsi que les salaires du 29 mai au 30 juin 2021 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 29 mai 2021	18 761.95 $
Salaires au 5 juin 2021	17 937.01 $
Salaires au 12 juin 2021	18 928.34 $
Salaires au 19 juin 2021	17 080.40 $
Salaires au 26 juin 2021	17 112.62 $
Salaires des élus–juin 2021	18 020.34 $
Total des salaires	**107 840.66 $**
Comptes fournisseurs (chèques)	267 601.63 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)	399 648.28 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	**667 249.91 $**

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet 2021 soit les numéros 23616 à 23633 totalisant un montant de 69 442.39 $, les prélèvements numéros 1688 à 1743, 1748 et 1752 totalisant un montant de 152 042.70 $, ainsi que les salaires pour le mois de juillet 2021 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 3 juillet 2021	18 880.61 $
Salaires au 10 juillet 2021	17 419.61 $
Salaires au 17 juillet 2021	18 455.55 $
Salaires au 24 juillet 2021	18 256.90 $
Salaires au 31 juillet 2021	20 979.00 $
Salaires des élus–juillet 2021	18 020.34 $
Total des salaires	**112 012.01 $**
Comptes fournisseurs (chèques)	69 442.39 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)	152 042.70 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	**221 485.09 $**

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MRC EN DATE DU 30 JUIN 2021 (2e trimestre)

CA-2021-08-229

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021 soumise au Comité administratif par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.4 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS – PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN 2021 – AUTORISATION

CA-2021-08-230

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1er avril au 30 juin 2021, soit ratifié;

QUE :
Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1er avril au 30 juin 2021, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.5 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES NON-ÉLUS – PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2020 AU 30 JUIN 2021 – AUTORISATION

CA-2021-08-231

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport, pour la période du 1er décembre 2020 au 30 juin 2021, soit ratifié;

QUE :
Le kilométrage effectué par les membres de comité et les représentants de la MRC pour assister à une réunion, durant la période 1er décembre 2020 au 30 juin 2021, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément aux décisions antérieures;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.6 APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF – RÈGLEMENT NUMÉRO 049-2000 – PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2020

CA-2021-08-232

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les frais de déplacement des membres du Comité administratif pour assister aux séances respectives dudit Comité, en référence à la période du 1er décembre au 31 décembre 2020, soient remboursés tels que décrits au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019.

Adoptée.

5.1.7 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2021-08-233

ATTENDU la facture numéro 13938, datée du 24 juin 2021, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 590.69 $, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 590.69 $, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – AUTORISATION

CA-2021-08-234

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-249, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à l'élaboration d'une étude de faisabilité concernant le projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-04-108, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 avril 2021, acceptant l'offre de services

de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, sur les impacts du partage des actifs et des passifs en relation avec l'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la facture numéro 2437068, datée du 30 juin 2021, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, représentant un montant de 6 266.13 $, incluant les taxes applicables, concernant le dépôt du rapport final lié au projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement de la facture numéro 2437068 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 6 266.13 $, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions citées ci-haut;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 413 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVU DU 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2021 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2021-08-235

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel à Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée par son Préfet, monsieur Benoit Lauzon, ainsi que par sa secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise la dépense relative à l'inscription du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, et de la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, lors du congrès annuel 2021 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec ;

ET QUE :
Les frais d'inscription, de séjour et de transport du Préfet et de la secrétaire-trésorière et directrice générale leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

5.2.2 RECRUTEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES - AUTORISATION

CA-2021-08-236

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-04-125, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 avril 2021, relative au lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste contractuel d'agent de développement social dédié à la réalisation du plan d'action de la Table de développement social de Papineau;

ATTENDU que le Comité de sélection a réalisé le processus de sélection le 18 mai 2021, mais il n'a aucune recommandation à émettre faute de candidature;

ATTENDU que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint a signifié le 19 juillet dernier à la directrice générale et secrétaire-trésorière son intention de prendre sa retraite à la fin de la présente année ;

ATTENDU que le recrutement de main-d'œuvre est un enjeu majeur actuellement et qu'il y a lieu d'utiliser de nouvelles stratégies pour embaucher des employés, notamment en bénéficiant de services professionnels ciblés en fonction des besoins;

ATTENDU l'offre de services déposée par l'entreprise Buziness.ca le 12 juillet 2021 concernant les services de recrutement et de sélection de talents ;

ATTENDU que la demande régionale soumise auprès de la Fondation André et Lucie Chagnon pour soutenir les tables de développement social en Outaouais a été acceptée, et ce, pour une période de trois ans, laquelle représente un montant annuel de 195 910 $ pour le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale concernant le recrutement des deux postes visés, notamment en ce qui a trait aux différentes sources de financement de la dépense associée à cette offre;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Buziness.ca afin de trouver des candidatures pour combler les postes d'agent de développement social et de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint ;

QUE :
La dépense associée au recrutement de main-d'œuvre pour les deux postes visés, représentant une somme maximale de 7 000 $, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-16000-900 et 02-62008-341;

QU' :
Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, membre du Comité administratif et responsable de la gestion des ressources humaines et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :
Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 RÉPARATION D'URGENCE DE LA GÉNÉRATRICE – AUTORISATION

CA-2021-08-237

ATTENDU que la MRC doit effectuer des réparations sur sa génératrice afin d'assurer la fiabilité et l'efficacité des services bénéficiant de cette dernière ;

ATTENDU que cet équipement est primordial afin d'assurer la sécurité du réseau collectif de fibre optique et du réseau de radiocommunications mobiles et portatives advenant une panne de courant ;

ATTENDU la soumission proposée par l'entreprise Toromont, représentant un montant de 3 177 $, incluant les taxes applicables, pour le remplacement du module de démarrage de l'appareil ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la soumission de l'entreprise Toromont et autorise les réparations d'urgence sur la génératrice, représentant un montant de 3 177 $, incluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.2 ARCHIVES DE LA MRC DE PAPINEAU – LISTE DES DOSSIERS À DÉTRUIRE CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION – AUTORISATION

CA-2021-08-238

ATTENDU l'approbation de la refonte du calendrier de conservation des archives de la MRC de Papineau par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) le 18 septembre 2012;

ATTENDU la liste des documents de la MRC de Papineau à détruire au 31 décembre 2021, conformément aux délais prescrits par le calendrier de conservation des archives de la MRC, telle liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Le Comité administratif approuve la liste des documents de la MRC de Papineau à détruire au 31 décembre 2021, conformément aux délais de conservation prescrits par ledit calendrier et, par le fait même, autorise le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3.3 ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU – CONSEILLERS AUX ENTREPRISES ET À L'ACCUEIL – PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC - AUTORISATION

CA-2021-08-239

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-027, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 février 2021, autorisant la signature du protocole d'entente présenté par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre de la mise en place du réseau Accès entreprise Québec et l'acquisition d'un minimum de deux ressources à temps plein au sein de l'équipe de la MRC de Papineau afin, notamment d'assurer des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité auprès des entreprises du territoire;

ATTENDU que le programme d'Accès entreprise Québec se met en place actuellement sur le territoire de la MRC conformément à l'entente conclue avec le MEI ;

ATTENDU que deux nouvelles ressources seront embauchées prochainement afin de combler les deux postes de conseillers aux entreprises et à l'accueil disponibles au sein de l'équipe de la MRC ;

ATTENDU qu'en vue de l'intégration des nouvelles ressources visées, la MRC a procédé à l'élaboration d'un plan d'aménagement des locaux afin de relocaliser certains employés et de procéder au déplacement de la salle de réunion « numéro 2 » au rez-de-chaussée de l'édifice Henri Bourassa;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir du nouveau mobilier pour aménager les espaces de travail des deux conseillers aux entreprises et à l'accueil de la MRC ;

ATTENDU que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a versé une somme de 100 000$ à la MRC pour l'année 2021 en lien avec la mise en place du programme d'Accès entreprise Québec ;

ATTENDU la soumission, reçue en date du 5 juillet 2021, de l'Imprimerie Papineauville au montant de 3 629.88$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat de deux (2) ensembles de bureaux et de fauteuils ajustables chez Imprimerie Papineauville, au montant de 3 629.88 $, excluant les taxes applicables, ainsi que l'acquisition de classeurs et autres accessoires pour un montant maximum de 2 000$;

QUE :
Ladite dépense (5 629.88 $, excluant les taxes) soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, et plus spécifiquement, le programme Accès entreprise Québec au poste budgétaire numéro 02 62203 993 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.4 ACQUISITION DE CARTE DE DÉPÔTS AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION - AUTORISATION

CA-2021-08-240

ATTENDU que la MRC de Papineau détient plusieurs comptes à la Caisse Desjardins de la Petite-Nation ;

ATTENDU que la MRC de Papineau détient présentement qu'une seule carte au nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Roxanne Lauzon, pour réaliser les transactions ;

ATTENDU que certains membres du personnel administratif doivent se rendre à l'institution financière pour effectuer des dépôts, et ce, sur une base régulière ;

ATTENDU qu'il serait préférable de pouvoir effectuer les dépôts au guichet afin d'éviter le temps d'attente lors des dépôts au comptoir et de permettre les dépôts après les heures d'ouverture de l'institution financière ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir des cartes de guichet, pour dépôts seulement, pour certains membres du personnel administratif ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise la MRC de Papineau à soumettre une demande auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation, laquelle vise l'émission de trois (3) cartes de guichet, pour dépôts seulement, en relation avec les employées suivantes : Katia Perrier, Nadia Chartrand et Sylvie Sauvé ;

QUE :
Ces trois (3) cartes soient reliées aux comptes suivants :

0081471	PAUPME
0380976	FLI
0380977	FLS
0503336	EOP

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.4 <u>Évaluation foncière</u>

5.4.1 DEMANDE D'EXTENSION DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION DES MUNICIPALITÉS DE LAC-DES-PLAGES, DE NAMUR, DE THURSO ET DE VAL-DES-BOIS

CA-2021-08-241

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU la demande, datée du 7 juillet 2021, adressée à la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC de Papineau relative à l'extension du délai de dépôt du rôle triennal 2022-2023-2024 pour les Municipalités de Lac-des-Plages, de Namur, de Thurso et de Val-des-Bois;

ATTENDU que conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Papineau peut autoriser le dépôt des rôles au plus tard le 1er novembre 2021;

ATTENDU que les Municipalités concernées traiteront cette demande d'extension lors de leur séance du Conseil municipal respective;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le report du délai de dépôt du rôle triennal (2022-2023-2024) des Municipalités de Lac-des-Plages, de Namur, de Thurso et de Val-des-Bois au plus tard le 1er novembre 2021, conditionnellement à un avis favorable émis par leur Municipalité;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 août prochain pour considération.

Adoptée.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PRIORITÉS 2021 DU COMITÉ ADMINISTRATIF – ÉTAT DE SITUATION

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé du tableau des priorités 2021 du Comité administratif déposé dans le cadre de la présente séance auprès des membres.

6.1.2 PANDÉMIE COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un état de la situation de la pandémie de COVID-19 auprès des membres du Comité administratif. À cet égard, les membres du Comité administratif conviennent de prolonger les mesures sanitaires mises en place actuellement à la MRC jusqu'au 30 septembre prochain.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2022 À 2023-2024 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) déposé dans le cadre de la présente séance. Une lettre sera acheminée à la direction du CSSCV afin d'obtenir plus de précisions à l'égard du document déposé, notamment en ce qui a trait aux statistiques liées au nombre d'élèves par établissement pour les années ultérieures.

6.2.2 LA MIE DU PARTAGE – DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME « FONDS D'URGENCE COVID-19 »

CA-2021-08-242

ATTENDU que la Mie du Partage offre un service de dépannage alimentaire sur le territoire de la MRC de Papineau, et plus particulièrement, à l'ouest du territoire (secteur La Lièvre);

ATTENDU l'annulation de la Guignolée des élus en raison de la crise sanitaire de la COVID-19;

ATTENDU que lors de cette activité de financement, un montant approximatif de 6 000 $ est amassé pour l'achat de denrées alimentaires;

ATTENDU la situation anticipée concernant la distribution des paniers de Noël aux familles démunies prévue en décembre prochain;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie COVID 19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non récurrente, de 6 000 $ à la Mie du Partage afin que l'organisme puisse acheter des denrées alimentaires;

QUE :
L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.3 CENTRAIDE OUTAOUAIS – DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME « FONDS D'URGENCE COVID-19 »

CA-2021-08-243

ATTENDU que Centraide Outaouais soutient financièrement plusieurs organismes du territoire venant en aide aux personnes plus démunies;

ATTENDU l'annulation du Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais en raison de la crise sanitaire de la COVID-19;

ATTENDU que lors de cette activité de financement, un montant approximatif de 10 000 $ est remis annuellement à Centraide Outaouais;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie COVID 19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non récurrente, de 10 000 $ à Centraide Outaouais afin de soutenir l'organisme ;

QUE :

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.4 BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION – DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME « FONDS D'URGENCE COVID-19 »

CA-2021-08-244

ATTENDU que la Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) offre un service de dépannage alimentaire sur le territoire ;

ATTENDU l'annulation de plusieurs activités majeures d'autofinancement (guignolée des élus, tournoi de golf annuel, etc.) en raison de la crise sanitaire de la COVID-19;

ATTENDU l'augmentation des demandes de dépannage alimentaire et la diminution des revenus de l'organisme;

ATTENDU la situation anticipée concernant la distribution des paniers de Noël aux familles démunies prévue en décembre prochain ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la BAPN, au montant de 24 200 $ dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie COVID 19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non récurrente, de 24 200 $ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation afin que l'organisme puisse acheter des denrées alimentaires;

QUE :
L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.5 PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la documentation relative au projet de règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée déposée dans le cadre de la

présente séance. À cet égard, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 août prochain pour considération.

6.2.6 FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON – ACCEPTATION DU RÔLE D'ORGANISME FIDUCIAIRE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

CA-2021-08-245

ATTENDU la réponse positive à la demande de financement soumise à la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en œuvre des actions collectives et des projets émergents des différents comités de la Table de développement social de Papineau ;

ATTENDU que la mission de la Fondation Chagnon est de prévenir la pauvreté en contribuant à la réussite éducative des jeunes Québécois dès leur conception jusqu'à 17 ans, par le développement de leur plein potentiel ;

ATTENDU que pour y parvenir, la Fondation apporte un soutien à long terme à des organismes et des regroupements qui travaillent ensemble au développement de leur capacité à accroître de façon durable la réussite éducative de tous, et plus particulièrement des jeunes issus de milieux défavorisés ;

ATTENDU que par le biais de cette aide financière, la Table de développement social Papineau poursuit deux objectifs : améliorer la qualité et les conditions de vie des citoyens de la MRC de Papineau et améliorer la capacité collective d'agir ;

ATTENDU que la subvention octroyée permettra principalement de coordonner les travaux et la mise en place des projets découlant des comités de la TDS Papineau (coordination et communication, sécurité alimentaire, réussite éducative, habitation, ainés et le Centre de pédiatrie sociale de Papineau) ;

ATTENDU la convention d'aide financière entre la MRC de Papineau et la Fondation Lucie et André Chagnon, engageant la Fondation à verser à la MRC une subvention maximale de cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent trente dollars (587 730 $) sur une durée de 3 ans (2021-2024) pour la coordination des différents comités et la mise en œuvre des projets de la Table de développement social de Papineau (TDSP) conditionnellement à l'acceptation de la reddition de comptes annuelle ;

ATTENDU que pour obtenir les sommes accordées, la MRC doit accepter le rôle d'organisme fiduciaire puisque la TDS de Papineau n'est pas légalement incorporée ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire ainsi que la convention d'aide financière proposée entre la Fondation Lucie et André Chagnon et la MRC de Papineau ;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 août prochain pour considération ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un état de situation du projet « Papineau Numérique », phase 1, aux membres du Comité administratif.

➢ RÉSILIATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME BC2 TACTIQUE INC. – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2021-08-246

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU la résolution numéro CA-2017-02-026, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1er février 2017, recommandant au Conseil des maires d'accepter le projet et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004;

ATTENDU le décret numéro 859-2021 adopté le 23 juin 2021 par le Conseil des ministres du Québec, lequel a été diffusé dans la Gazette officielle le 21 juillet 2021;

ATTENDU l'avis de défaut reçu le 30 juillet 2021 de la part de monsieur Stéphane LeBouyannec, secrétaire général associé au Secrétariat Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité concernant la convention d'aide financière associé au programme « Québec Branché »;

ATTENDU la clause 7.3 du contrat lié à l'appel d'offres AP-2019-08-004 *Services professionnels en vue de la réalisation du projet de desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de certaines municipalités de la MRC de Papine*au incluant ses annexes et addendas;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE :

Le contrat de services professionnels conclu avec la firme BC2 Tactique suivant l'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 concernant la réalisation du projet de desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de certaines municipalités de la MRC de Papineau soit résilié ;

QUE :
Les membres du Comité administratif mandatent la direction générale pour signifier à la firme BC2 Tactique, par l'entremise d'une lettre, la résiliation du contrat de services professionnels conclu conformément à la clause 7.3 de l'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 concernant la réalisation du projet de desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de certaines municipalités de la MRC de Papineau;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil des maires ultérieure pour ratification;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.2 APPEL DE PROJETS LIÉ À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) 2021

CA-2021-08-247

ATTENDU que le 31 mars 2020, la MRC de Papineau a adhéré officiellement à l'entente relative au Fonds région et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR volet 2) signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du FRR volet 2 sont les municipalités, les organismes municipaux, la MRC, les organismes à but non lucratif et incorporés, les coopératives non financières, œuvrant sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-117, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 juin 2021, portant sur l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie liés à l'entente relative au FRR volet 2 conclue avec le MAMH;

ATTENDU que pour l'appel de projets se terminant le 29 juillet 2021, onze (11) projets identifiés au tableau 1 et faisant partie intégrante de la présente résolution ont été déposés auprès de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les sommes demandées pour l'ensemble des projets totalisent un montant de 301 619 $;

ATTENDU la recommandation des professionnels du Service du développement du territoire de la MRC de Papineau à l'égard des projets admissibles dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires le choix des projets identifiés au tableau 1 présentés dans le cadre de l'appel de projets 2021 lié à la PSPS et ce, pour un montant total de 120 000 $;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 août 2021 pour considération.

Adoptée.

6.3.3 TRADUCTION DU SITE WEB TOURISTIQUE WWW.PETITENATIONOUTAOUAIS.COM – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES À LA FIRME PAR DESIGN – RATIFICATION

CA-2021-08-248

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, adoptant la stratégie identitaire touristique et la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, adoptant le plan d'action touristique 2019-2021 de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le site web touristique « www.petitenationoutaouais.com » est la porte d'entrée du touriste désirant venir en Petite Nation ;

ATTENDU que ce site web est actuellement en processus de modernisation afin d'être plus dynamique et efficace ;

ATTENDU que le site est actuellement disponible seulement en français ;

ATTENDU la nécessité d'offrir une version anglophone du site web afin d'attirer de nouveaux touristes, notamment ceux en provenance de l'Ontario ;

ATTENDU que la traduction du site est l'une des actions proposées dans le plan d'action 2019-2021;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-06-196, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 juin 2021, autorisant l'octroi d'un contrat à monsieur André Chagnon pour la traduction du site web « www.petitenationoutaouais.com » ;

ATTENDU que le site doit être programmé dans une version anglophone pour permettre la publication des textes anglophones sur ce dernier ;

ATTENDU le travail déjà amorcé par la firme Par Design quant à la refonte du site web « www.petitenationoutaouais.com » conformément à la résolution numéro 2020-10-187, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 octobre 2020, laquelle autorise l'octroi d'un contrat à ladite firme ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise un mandat additionnel à la firme Par Design pour l'installation et la configuration de l'information anglophone sur le site

« www.petitenationoutaouais.com », lequel représente un montant de 2 400 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62009 690 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.4 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION

CA-2021-08-249

ATTENDU que le Conseil des maires a manifesté le désir de bonifier ses outils de communication à maintes reprises, notamment lors de journées de réflexion stratégique tenues au cours des dernières années ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-237, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, autorisant une somme allouée à l'élaboration d'un plan de communication, notamment;

ATTENDU qu'en fonction des recherches effectuées par le Service de développement du territoire, il serait opportun que la MRC de Papineau se dote d'une politique de communication, notamment pour améliorer les communications internes et externes de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels en lien avec l'élaboration d'une politique de communication ;

ATTENDU que conformément au *Règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle*, la MRC pourra soumettre une demande de prix à des fournisseurs ciblés puisque la valeur dudit contrat est inférieure à 25 000 $;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise la réalisation du processus visant l'octroi d'un contrat de services professionnels à une firme de communication dans le cadre de l'élaboration de la politique de communication de la MRC de Papineau conformément au *Règlement relatif à la gestion contractuelle* ;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif pour considération ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.5 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION – FESTIVAL MUSIKA

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

CA-2021-08-250

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, mandatant l'agente de développement touristique pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-042, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, autorisant l'adoption d'un fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2020-2021 ;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et des événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;

ATTENDU que le Festival Musika de Montebello a soumis une demande de 2 500 $ pour l'événement qui se tiendra du 9 au 12 septembre 2021 et mettra en vedette une trentaine d'artistes, laquelle est accompagnée d'un plan de visibilité ;

ATTENDU que la visibilité offerte et les retombées de ce festival seront bénéfiques pour le développement du territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une contribution de 2 500 $, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2020-2021, au Festival Musika de Montebello en échange de la visibilité promise ;

QUE :
Ladite contribution soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUÉBEC

CA-2021-08-251

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-03-084, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 mars 2021, autorisant la conclusion d'une entente de services avec le bureau de Services Québec de Papineauville afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'entente de services signée entre la MRC de Papineau et le bureau de Services Québec de Papineauville est d'une année, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;

ATTENDU les modalités de reddition de comptes stipulées dans l'annexe A de ladite entente dans laquelle la MRC de Papineau s'engage à fournir un rapport trimestriel d'activités, indiquant les résultats atteints pour les indicateurs de production et de suivi;

ATTENDU les coûts forfaitaires établis pour l'ensemble des services de soutien à la mesure STA fournis par la MRC de Papineau ainsi que les modalités de paiement mentionnées dans ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent le rapport trimestriel d'activités lié à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA), conformément à l'entente de services conclue avec le bureau de Services Québec de Papineauville;

QU' :
Une facture de 11 172,25 $ (plus les taxes gouvernementales), représentant les coûts des services du premier trimestre couvrant les mois d'avril à juillet 2021 de l'application de la mesure STA soit acheminée au bureau de Services Québec de Papineauville, accompagnée d'un récapitulatif des services qui ont été offerts par la MRC de Papineau ainsi que l'évolution des entreprises soutenues dans les différentes phases (préparatoire, démarrage et post-démarrage);

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES PRÉVUE DU 3 AU 9 OCTOBRE 2021 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2021-08-252

ATTENDU que selon le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Semaine de la prévention des incendies aura lieu du 3 au 9 octobre 2021 inclusivement ;

ATTENDU qu'en vertu de son Schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC est responsable d'appuyer les Services de Sécurité Incendie (SSI) locaux en ce qui a trait à leurs activités de prévention ;

ATTENDU que lors de la réunion de la Commission de la sécurité publique et civile (incendie) tenue le 11 mai dernier, certaines des activités de prévention à tenir pour l'édition 2021 ont été discutées ;

ATTENDU qu'un montant de 1 800 $ est prévu au budget d'exploitation 2021 pour l'organisation et la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles

promotionnels en prévention incendie dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense, représentant un montant de 1 800 $, excluant les taxes, pour l'organisation, la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels afin de favoriser la réalisation des activités de prévention des SSI locaux dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies 2021;

QUE :
Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 490;

ET QUE :
La secrétaire trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.5.2 AUTORISATION POUR LA VALIDATION DU CONTENU DU RÈGLEMENT UNIFORMISÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT D'UN AVISEUR LÉGAL – AUTORISATION

CA-2021-08-253

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée d'un Schéma de couverture de risques incendie (SCRI) conformément aux dispositions des articles 8 à 31 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui est entrée en vigueur le 1er mai 2019;

ATTENDU qu'en matière de prévention des risques plus élevés tels que définis au *Code national du bâtiment* (CNB 1995), l'évaluation et l'analyse des incidents, la règlementation municipale, l'inspection périodique des risques ainsi que les mesures et les programmes d'éducation du public pour la MRC et ses vingt-quatre (24) municipalités constituent des incontournables;

ATTENDU les mesures rattachées au SCRI présenté dans les plans de mise en œuvre locale et régionale;

ATTENDU qu'au début de l'année 2021, la Commission de la sécurité publique et civile a recommandé certaines priorités, dont la préparation d'un règlement uniformisé en sécurité incendie afin que les municipalités locales puissent bénéficier de cet outil réglementaire ;

ATTENDU qu'en référence à la réunion de la Commission de la sécurité publique tenue le 11 mai dernier, certains membres présents ont été nommés dans le cadre de la création d'un comité ad hoc, lequel a été mandaté pour préparer un modèle de règlement uniformisé dédié aux municipalités locales du territoire. :

ATTENDU que ce règlement a été validé par les membres du comité ad hoc en date du 15 juin 2021, lesquels recommandent une validation de ce dernier par un aviseur juridique;

ATTENDU la proposition de la firme Gosselin et Associés soumise le 16 juin 2021 pour la révision du règlement uniformisé en prévention incendie, laquelle représente un montant de 2 000$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Gosselin et Associés afin de valider la conformité du règlement uniformisé en matière de prévention des incendies préparé par le comité ad hoc, lequel a été mandaté par la Commission de la sécurité publique (incendie et civile) pour émettre une recommandation à cet égard ;

QUE
Le Comité administratif autorise une dépense de 2 000 $, excluant les taxes applicables, laquelle est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

7.1 PROGRAMME RÉNORÉGION – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) - SOMME ALLOUÉE POUR L'ANNÉE 2021-2022

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance de la Société d'habitation du Québec (SHQ) en lien avec la somme allouée pour l'année 2021-2022 dans le cadre du programme RénoRégion.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AOÛT À DÉCEMBRE 2021

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'août à décembre 2021.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 18 AOÛT 2021

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 18 août 2021 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h à 17h Inauguration de la salle Paulette Lalande.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2021-08-254

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet